

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise ces mesures, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion d'éléments dans le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2018, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 120 M\$, ou 1,51 \$ par action après dilution, et à 1 861 M\$, ou 2,51 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2018 excluent un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts (0,21 \$ par action après dilution), découlant du transfert du contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs au centre-ville de Montréal de la Compagnie et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale »), ainsi qu'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), sur la cession d'un terrain situé à Calgary, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »).

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2017, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 013 M\$, ou 1,34 \$ par action après dilution, et à 1 892 M\$, ou 2,48 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 30 juin 2017 excluent un recouvrement d'impôts reportés de 18 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2017 excluent un recouvrement d'impôts reportés de 18 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre et de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) au premier trimestre, découlant de la réduction des taux d'impôt provinciaux sur les sociétés.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2018 et 2017, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net tel que déclaré	1 310 \$	1 031 \$	2 051 \$	1 915 \$
<i>Rajustements :</i>				
Autres produits	(223)	-	(223)	-
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	33	(18)	33	(23)
Bénéfice net rajusté	1 120 \$	1 013 \$	1 861 \$	1 892 \$
Bénéfice de base par action tel que déclaré	1,78 \$	1,36 \$	2,78 \$	2,52 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	(0,26)	(0,02)	(0,26)	(0,03)
Bénéfice de base par action rajusté	1,52 \$	1,34 \$	2,52 \$	2,49 \$
Bénéfice dilué par action tel que déclaré	1,77 \$	1,36 \$	2,77 \$	2,51 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	(0,26)	(0,02)	(0,26)	(0,03)
Bénéfice dilué par action rajusté	1,51 \$	1,34 \$	2,51 \$	2,48 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements sur les Autres produits reflète les taux d'imposition du ressort territorial concerné ainsi que la nature de l'élément aux fins de l'impôt.

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,29 \$ et à 1,28 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2018, et à 1,35 \$ et à 1,33 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2017.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2018 aurait été plus élevé de 30 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) et de 54 M\$ (0,07 \$ par action après dilution), respectivement.

Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des principales acquisitions, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, tels que déclarés dans les flux de trésorerie disponibles pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2018 et 2017 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 682 \$	1 505 \$	2 437 \$	2 761 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(708)	(694)	(1 141)	(1 102)
Flux de trésorerie disponibles	974 \$	811 \$	1 296 \$	1 659 \$

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net et des mesures rajustées indiquées ci-dessous, qui ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 juin et pour les douze mois terminés le 30 juin</i>	2018	2017
Capitaux empruntés		11 874 \$	10 557 \$
<i>Rajustements :</i>			
Valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation ¹⁾		491	488
Régimes de retraite en déficit		459	438
Capitaux empruntés rajustés ²⁾		12 824 \$	11 483 \$
Bénéfice net		5 620 \$	3 905 \$
Intérêts débiteurs		482	486
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices		(396)	1 303
Amortissement		1 285	1 271
BAIIA		6 991	6 965
<i>Rajustements :</i>			
Autres produits		(244)	(94)
Autres éléments du produit net des prestations		(309)	(294)
Charge au titre des contrats de location-exploitation		195	191
BAIIA rajusté ²⁾		6 633 \$	6 768 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple (fois)		1,93	1,70

1) Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation ont été actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite de la Compagnie pour chaque période présentée.

2) Au premier trimestre de 2018, la Compagnie a redéfini les capitaux empruntés rajustés afin d'inclure les régimes de retraite en déficit et le BAIIA rajusté afin d'exclure les autres éléments du produit net des prestations et la charge au titre des contrats de location-exploitation afin de mieux harmoniser la définition du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple utilisée par la Compagnie avec des mesures semblables utilisées par des agences de notation. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la définition courante.